



PROCES-VERBAL

Séance du Conseil municipal du 26 octobre 2021

Membres en fonction : 18

Membres présents : 15

Le maire : Michel WIRA

Les adjoints : Jean-Claude SCHLATTER ; Yves HOLZMANN ; Cédric DOCHTER,
Evelyne HOCHSCHLITZ.

Les conseillers municipaux : Alexia FREY ; Luc HEINRICH ; Gautier KEMPF ; Olivier
KEMPF ; Stéphanie KIEFFER ; Alexis WEISS ; Véronique METTEMBERG ; Déborah
HILS ; Richarde KIENZT ; Anne-Marie GARRIGUE.

Membres absents excusés : 3

Madame Christelle LABREUCHE (procuration à Monsieur Olivier KEMPF).

Madame Audrey SCHANDENE (procuration à Madame Evelyne HOCHSCHLITZ).

Monsieur Benoît PAULET (Pas de procuration).

Public : 0

La séance est ouverte à 20h00 par le Maire, Monsieur Michel WIRA. Il adresse ses salutations à l'assemblée.

Il excuse Madame Christelle LABREUCHE (procuration à Monsieur Olivier KEMPF),
Madame Audrey SCHANDENE (procuration à Madame Evelyne HOCHSCHLITZ) et
Monsieur Benoît PAULET (Pas de procuration).

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales portant sur la nomination d'un secrétaire à chaque séance, le Conseil municipal désigne Madame Alexia FREY secrétaire de la présente séance.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 septembre 2021

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance 14 septembre 2021 est adopté à l'unanimité (17 voix).

3) INFORMATIONS SUR LES ACHATS ET SERVICES EN COURS

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents travaux engagés et devis signés, conformément à la délégation donnée au Maire (sommes inférieures à 10 000 €) :

➤ **3.1. Construction d'un muret à l'étang de pêche :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise VA B.T.P pour un montant de 9 756.20 € HT.

➤ **3.2. Achat de produits d'entretien :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise ORAPI pour un montant de 1 030.08 € HT.

➤ **3.3. Achat de consommables élection/état civil :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise SEDI EQUIPEMENT pour un montant de 604.75 € HT.

➤ **3.4. Achat de consommables pour les services techniques :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise RECA FRANCE pour un montant de 342.25 € HT.

➤ **3.5. Achat de consommables pour les services techniques :**

4. Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise RECA FRANCE pour un montant de 227.39 € HT.

➤ **3.6. Achat de panneaux d'interdiction pour l'accès à l'entrée de la forêt :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise GERNER pour un montant de 360.24 € HT.

➤ **3.7. Achat de tenues de pluie pour les services techniques :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise FERBAT pour un montant de 235.80 € HT.

➤ **3.8. Remplacement d'un siège de téléphérique à l'aire de jeux :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise SATD pour un montant de 138.00 € HT.

➤ **3.9. Achat d'une scie pour les services techniques :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise DREYFUS SAS pour un montant de 284.63 € HT.

➤ **3.10. Fourniture de deux cylindres pour la porte d'entrée de la bibliothèque et de la micro-crèche :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise JEHL ET FILS pour un montant de 320.00 € HT.

➤ **3.11. Achat de quatre éléments de columbarium :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise BOES MONUMENTALISTE pour un montant de 4 583.33 € HT.

➤ **3.12. Mise en place d'enrobés sur le trottoir du pont route de Muttersholtz :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise VOGEL pour un montant de 1 625.72 € HT.

➤ **3.13. Protection des mâts du parking de la pharmacie :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise VOGEL pour un montant de 346.29 € HT.

➤ **3.14. Fourniture et mise en place d'arceaux à vélos :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise VOGEL pour un montant de 1 101.92 € HT.

➤ **3.15. Fourniture et pose d'un logo thermocollé priorité à droite route de Muttersholtz :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise GERNER pour un montant de 1 440.00 € HT.

➤ **3.16. Fourniture et mise en place d'un miroir route de Scherwiller :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise GERNER pour un montant de 850.00 € HT.

➤ **3.17. Préparation de massifs par la mise en place de terre végétale :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise SPIEGEL pour un montant de 2 300.00 € HT.

➤ **3.18. Fourniture d'un tulipier à l'aire de jeux :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise SPIEGEL pour un montant de 1 678.00 € HT.

➤ **3.19. Location d'un camion nacelle pour la mise en place des éclairages de Noël :**

Cet achat a été réalisé auprès de l'entreprise DISTEL pour un montant de 230.00 € HT/heure.

4) INFORMATION SUR LA DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a renoncé à exercer l'usage du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- Vente – section 25 parcelle n°324/51 – 23 rue du domaine d'orfeuil – d'une superficie totale de 01ha 43 a 73 ca – Bâti (appartement +cave +garage)
- Vente – section 2 parcelle 205 – 22 B Rue de Muttersholtz – d'une superficie totale de 35 a 71 ca – bâti
- Vente – section 44 parcelle 646 – 10 rue des coquelicots – d'une superficie de 4 a 80 ca – bâti
- Vente – section 5 n° 336+334+221 – Rue des tisserands d'une superficie de 03 a 11ca

- Vente – section 5 n° 335+333+207+206 – Rue des tisserands d’une superficie de 03 a 11ca
- Vente – section 25 n°51 – 23 rue domaine d’orfeuil – d’une superficie de 01ha 43a 73 ca

5) ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX ET/OU FOURNITURES ET SERVICES -

Pas d’attribution de marché de travaux et/ou fournitures et services.

6) AVENANT AU MARCHÉ DE « RESTAURATION DE L’ÉGLISE SAINT-MARTIN »

➤ 6.1. Avenant n°1 pour le remplacement des tuiles coupe écaille par des tuiles semi-artisanales - lot n°2 : couverture – tuiles - *Délibération°20211026-1*

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de restauration de l’église Saint-Martin sont en cours. Certains matériaux utilisés dans le lot n°2 doivent être modifiés, en effet l’utilisation de tuiles coupe écailles prévues initialement au marché sont remplacées par des tuiles artisanales pour correspondre aux préconisations de la DRAC.

Cela a une incidence financière sur le montant du marché public. Le prix de cette modification est de 12 107.51 € HT soit 14 529.01 € TTC.

Le coût initial des travaux du lot n°2 couverture - tuiles s’élevait à 177 579.58 € HT soit 213 095.50 € TTC.

Suite aux prestations supplémentaires, le coût des travaux s’élève désormais à 189 687.09 € HT soit 227 624.51 € TTC.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil Municipal de l’autoriser à signer l’avenant n°1 au lot n°2 couverture – tuiles du marché « restauration de l’église Saint-Martin » concernant le remplacement des tuiles coupe écailles par des tuiles artisanales.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l’avenant n°1 du lot n°2 du marché de travaux « restauration de l’église Saint-Martin ».
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l’avenant n°1.

Adopté à l’unanimité (17 voix)

Pour extrait conforme
Le Maire
Michel WIRA

Accusé de réception en préfecture 067-216701151-20211026-20211026-DE Date de télétransmission : 02/11/2021 Date de réception préfecture : 02/11/2021

➤ **6.2. Avenant n°2 pour la mise en place d'un pare-pluie – Lot n°2 couverture tuiles**
Délibération°20211026-2

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les travaux de restauration de l'église Saint-Martin sont en cours. Certains travaux supplémentaires apparaissent nécessaires, notamment la mise en place d'un pare-pluie en couverture pour éviter les infiltrations liées au non-redressement de la charpente du toit ainsi que par la mise en place de tuiles artisanales. Par ailleurs, le bâchage d'une grande partie du toit n'est donc plus nécessaire ce qui abaisse le coût de la pose du pare-pluie.

Cette prestation supplémentaire a une incidence financière sur le montant du marché public. Le prix de ces prestations supplémentaires est de 7 150.40 € HT soit 8 580.48 € TTC.

Le coût initial des travaux de couverture - tuiles s'élevait à 189 687.09 € HT soit 227 624.51 € TTC.

Suite aux prestations supplémentaires, le coût des travaux s'élève désormais à 196 837.49 € HT soit 236 204.99 € TTC.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n° 2 du lot n°2 concernant la mise en place d'un pare-pluie.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'avenant n°2 du lot n°2 du marché de travaux « restauration de l'église Saint-Martin ».
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'avenant n°2.

Adopté à l'unanimité (17 voix)

Pour extrait conforme
Le Maire
Michel WIRA

7) INDICE DE FERMAGE – Délibération n°20211026-3

Monsieur le Maire rappelle aux élus que depuis la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel. A ce sujet, il informe les élus du conseil municipal que l'indice de fermage 2021 permettant de calculer les loyers des terres et des chasses a été publié.

L'arrêté du 12 juillet 2021 constate pour la campagne 2021-2022 un indice national des fermages à 106,48. Ainsi, la variation de l'indice national par rapport à 2020 est de +1.09%.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Vu la loi de modernisation agricole du 27 Juillet 2010 instaurant un nouveau mode d'indexation des fermages, basé sur un indice désormais national,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** d'appliquer, sur les loyers des terrains et des chasses, l'indice national des fermages fixé par arrêté, constaté pour 202 à la valeur de 106,48 (base 100 en 2009), avec une variation de cet indice par rapport à l'année précédente de : +1.09%.

Adopté à l'unanimité (17 voix)

Pour extrait conforme
Le Maire
Michel WIRA

8) AFFAIRES FINANCIERES

- **Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022**
– Délibération n°20211026-4

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

. En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

. En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la M14 soit pour la Ville de Ebersheim, son budget principal et ses budgets annexes.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2022, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien approuver le passage de la commune de Ebersheim à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de M. Le Maire,

VU :

- L'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- L'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

CONSIDERANT QUE :

- La collectivité souhaite adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2022.
- Que cette norme comptable s'appliquera à tous les budgets de la Ville.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Ville de Ebersheim.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité (17 voix)

Pour extrait conforme
Le Maire
Michel WIRA

➤ **Décision modificative n°1 – Délibération n°20211026-5**

La commune d'Ebersheim s'est portée volontaire pour le passage au 1^{er} janvier à la nomenclature M57, une mise à jour de l'inventaire est nécessaire. Pour cela il convient d'ouvrir des crédits budgétaires nécessaires au chapitre globalisé 041.

Cela permet de regrouper les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement comme, par exemple, l'intégration des frais d'études et le passage de travaux en cours à une immobilisation.

L'adjoint au maire, Jean Claude SCHLATTER propose la décision modificative suivante :

Investissement	Chapitre	Compte	Montant
Dépenses	041	2151	25 000 €
Recettes	041	2031	25 000 €
Dépenses	041	2158	888 €
Recettes	041	2031	888 €
Dépenses	041	21318	270,82 €
Recettes	041	2033	270,82 €
Dépenses	041	2312	5196 €
Recettes	041	2313	5196 €
Dépenses	041	2158	857 €
Recettes	041	21758	857 €
Dépenses	041	2152	7 271,76 €
Recettes	041	21538	7 271,76 €

La commune d'Ebersheim a vendu un terrain qui n'était pas dans l'inventaire, il convient de faire des écritures en interne pour cette cession, et prévoir les crédits suivants :

Investissement	Chapitre	Compte	Montant
Dépenses	041	2111	6 880 €
Recettes	041	1021	6 880 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ADOPTE** la décision modificative et l'ouverture des crédits telle que présentée au sein de la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette délibération.

Adopté à l'unanimité (17 voix)

Pour extrait conforme
Le Maire
Michel WIRA

- **Mise à jour définitive du plan de financement concernant les travaux des deux courts de tennis extérieurs – Délibération n°20211026-6**

Monsieur le Maire rappelle que depuis la dernière présentation en conseil municipal, les prévisions financières ont été amenées à évoluer par un ajustement de la subvention DETR et suite à un avenant pour des prestations supplémentaires.

Monsieur le Maire propose d'adopter le plan de financement suivant pour l'opération :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant en € HT	Objet	Montant en € HT
Travaux	142 026.90 €	CeA (ex CD67)	56 572,00 €
Contrôleur technique	5 825.00 €	Région Grand-Est	35 094.00 €
		Etat (DETR)	13 520.00 €
		Fonds propres	42 665.90 €
TOTAL	147 851.90	TOTAL	147 851.90 €

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le plan de financement des travaux tel que présenté au sein de la présente délibération
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander à tous les organismes les subventions pouvant être perçues et notamment au Conseil Départemental du Bas-Rhin, à la Région Grand-Est ainsi qu'à l'Etat
- **AUTORISE** M. Le Maire ou M. Le 1^{er} Adjoint à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité (17 voix)

Pour extrait conforme
Le Maire
Michel WIRA

9) AFFAIRES DE PERSONNEL

➤ 9.1. Recrutement d'un ouvrier polyvalent.

Suite au départ de M. STEINMETZ Geoffrey fin septembre 2021, la procédure de recrutement a été lancée et la candidature de M. BROMBERG Laurent a été retenue. Il est actuellement en poste à la Mairie de Beblenheim et rejoindra l'équipe des services techniques en janvier 2022.

10) INFORMATIONS SUR LES PROJETS EN COURS

➤ 10.1. Restauration de l'Eglise Saint-Martin.

Les travaux de restauration de l'église Saint-Martin sont actuellement en cours en respectant le calendrier prévu pour l'exécution des travaux.

➤ 10.2. Prévision d'une installation d'un poste électrique Rue de Vosges

La commune va prévoir une installation d'un poste électrique rue des Vosges afin de pouvoir orienter sereinement l'électricité selon les besoins des consommateurs de la zone et pour optimiser les capacités de transit des lignes électriques.

11) COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES A L'INTERCOMMUNALITE

➤ 11.1. Actualités de la communauté de communes

Création d'un poste de conseiller numérique à la médiathèque, en partie pris en charge par l'Etat pour lutter contre la fracture numérique.

12) PROGRAMME DES REUNIONS DES MOIS DE NOVEMBRE ET DECEMBRE

- | | |
|--------------------------------|--|
| ➤ Conseil CCAS | Mercredi 24 novembre 2021 à 20h00 |
| ➤ Commission gestion | Lundi 06 décembre 2021 à 20h00 |
| ➤ Commission urbanisme | Mardi 02 novembre 2021 à 20h00
Mardi 07 décembre 2021 à 20h00 |
| ➤ Commission vivre-ensemble | Jeudi 28 octobre 2021 à 20h00 |
| ➤ Commission finances-travaux | Mardi 30 novembre 2021 à 20h00 |
| ➤ Commission rénovation Mairie | Mardi 09 novembre 2021 à 20h00 |
| ➤ Conseil municipal | Mardi 14 décembre 2021 à 20h00 |

13) DIVERS

➤ **13.1 Listing des ponts sur le ban communal.**

Un listing des ponts sur le ban communal va être établi prochainement par la commune. La CEREMA effectuera ensuite l'évaluation des ouvrages.

➤ **13.2 Dépôt de gerbe pour la commémoration de l'Armistice.**

Un dépôt de gerbe pour la commémoration de l'Armistice aura lieu le 11 novembre 2021 au monument aux morts à 9h00 du matin, en présence des pompiers, et des membres d'associations pour les anciens combattants.

En l'absence d'autres points divers, Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour cette séance de travail et la clôt à 21h50.

La secrétaire de séance
Alexia FREY

Le Maire
Michel WIRA